



**Yvelines**  
Conseil général

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### UNIR NOS EFFORTS POUR FACILITER L'ACCES AU CREDIT BANCAIRE DES CREATEURS D'ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

Tel est l'enjeu de la convention qui doit être signée entre Yvelines Actives et la Communauté bancaire du département le 6 Octobre prochain à 16H30 à l'hôtel du département (salon des aigles).

Sous le haut patronage du Président du Conseil Général et en présence de Monsieur Pierre FOND, Vice-président, Monsieur Denis PAINCHAULT, Président d'Yvelines Actives, et Monsieur Bernard GUEGUEN, Président du Comité des banques des Yvelines signeront une convention de partenariat visant à favoriser les créations d'entreprises par les demandeurs d'emploi.

Cette signature renforce le partenariat national entre les deux réseaux de la Fédération Bancaire Française et de France Active.

Ce déploiement, au niveau départemental, est une première.

La double volonté de créer et de développer des entreprises nouvelles est essentielle dans le département où la dynamique entrepreneuriale est importante.

Nombre de ces nouvelles entreprises émanent de projets portés par des demandeurs d'emplois ou en situation de précarité.

Dans le contexte économique et financier encore fragile, il est important que les banques des Yvelines s'engagent à faciliter l'accès aux prêts dès lors qu'Yvelines Actives intervient, par son expertise et sa garantie, en faveur des projets présentés.

Le partenariat noué entre le représentant de la FBF et Yvelines Actives s'inscrit dans une dynamique, génératrice d'emplois et porteuse de cohésion sociale.

---

*La comité des Yvelines de la Fédération Bancaire Française est l'organisme professionnel qui représente toutes les banques installées dans le département (contact M.Gueguen 01.39.24.59.18).*

*Yvelines Actives est une association départementale, créée le 1<sup>er</sup> Avril 2009 à l'initiative du Conseil Général, membre fondateur avec la Caisse des Dépôts et France Active (contact Mme Simon 01.39.07.81.57).*